Envoyé en préfecture le 07/06/2023
Reçu en préfecture le 07/06/2023
Publié le 07-06-2023
ID : 039-223900010-20230606-ARR_2023_0725-AR

HÔTEL DU DÉPARTEMENT
17 RUE ROUGET DE LISLE
39039 LONS-LE-SAUNIER
Cedex
Tél. 03 84 87 33 00
contact@jura.fr

ARRÊTÉ N° ARR_2023_0725_ARM2_9EME RALLYE DU SEL
Portant réglementation de la circulation pendant une manifestation

Service : PPR - ROUTES EXPLOITATION ET ENTRETIEN

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route et notamment les articles R411-8 et R411-21-1 ;

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 portant sur la signalisation des routes et autoroutes modifié ;

VU l'arrêté en vigueur de délégation permanente de signature consentie à Madame la Directrice Générale des Services du Département ;

VU l'arrêté en vigueur de délégation permanente de signature consentie à M. le Chef de la mission Circulation Exploitation Sécurité du Conseil départemental du Jura ;

VU la demande de M Christophe BOURGES, de l'association ASA JURA, organisateur de la manifestation le « **9ème RALLYE DU SEL** » qui se déroulera le **samedi 12 août 2023** ;

CONSIDÉRANT que pour des raisons de sécurité des usagers, des participants et des riverains, il convient de réglementer la circulation pendant la manifestation sur les RD n°78E, 78 et 65, sur le territoires des Communes de CERNANS, ABERGEMENT LES THESY, THESY et ARESCHES.

ARRÊTE

ARTICLE 1 La circulation sur les **routes départementales n°78E, 78 et 65 hors agglomération** sera réglementée de la façon suivante :

Période	**le samedi 12 août 2023 de 06h00 à 22h00**
Localisation	**RD78E :** du PR 0+0970 au PR 0+000 (intersection avec la RD78). **RD 78 :** du PR 8+0486 (intersection avec la RD78E) au PR 6+0040 (intersection avec la rue de la liberté à THESY), du PR 4+0555 (intersection avec la rue de la Petite Croix à ARESCHES) au PR 2+0170. **RD 65 :** du PR 4+0600 (intersection la rue du clos à ARESCHES) au PR 6+0300 (intersection avec la voie communale qui mène à ARESCHES).
Restriction	**Circulation et stationnement interdits à tous les véhicules**
Dérogations	**Véhicules des forces de l'ordre, de secours et accrédités par l'organisateur**

ARTICLE 2 L'itinéraire de déviation dans les deux sens est fixé comme suit :

Envoyé en préfecture le 07/06/2023
Reçu en préfecture le 07/06/2023
Publié le 07-06-2023
ID : 039-223900010-20230606-ARR_2023_0725-AR

- RD467 de ANDELOT EN MONTAGNE à SALINS LES BAINS,
- puis RD472 de SALINS LES BAINS à L'ENTREPOT.

ARTICLE 3 La signalisation routière sera mise en place et maintenue par l'organisateur et par la commune sous le contrôle de l'Agence Routière Départementale de CHAMPAGNOLE.

ARTICLE 4 Mme la Directrice des Services du Département, M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie et l'organisateur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site Internet du Département https://www.jura.fr, dont ampliation sera adressée à Mmes et MM. les Maires de CERNANS, ABERGEMENT LES THESY, THESY, ARESCHES, PONT D'HERY, CHAUX CHAMPAGNY et SALINS LES BAINS, M. le Général de corps d'armée Gouverneur Militaire de METZ, M. Le Directeur du SDIS, M. le Directeur du SMUR 25, Mme la Directrice du l'UT 39 du Conseil Régional BFC, l'Organisation des Transports Routiers Européens (OTRE) de Bourgogne Franche-Comté, la Fédération Nationale des Transports Routiers de Franche-Comté et la Fédération Nationale des Transports de Voyageurs de Franche-Comté.

ARTICLE 5 RECOURS

L'organisateur est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification des informations le concernant qu'il peut exercer auprès de l'Agence Routière Départemental de CHAMPAGNOLE à l'adresse suivante : 22 rue Gédéon David BP28 – 39301 CHAMPAGNOLE CEDEX.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Besançon, dans un délai de deux mois à compter de la notification ou publication.

Signature de l'arrêté

Envoyé en préfecture le 07/06/2023
Reçu en préfecture le 07/06/2023
Publié le 07/06/2023
ID : 039-223900010-20230606-ARR_2023_0725-AR

DOSSIER DE SECURITE - Zones d'implantation

9ème RALLYE DU SEL

12 Aout 2023
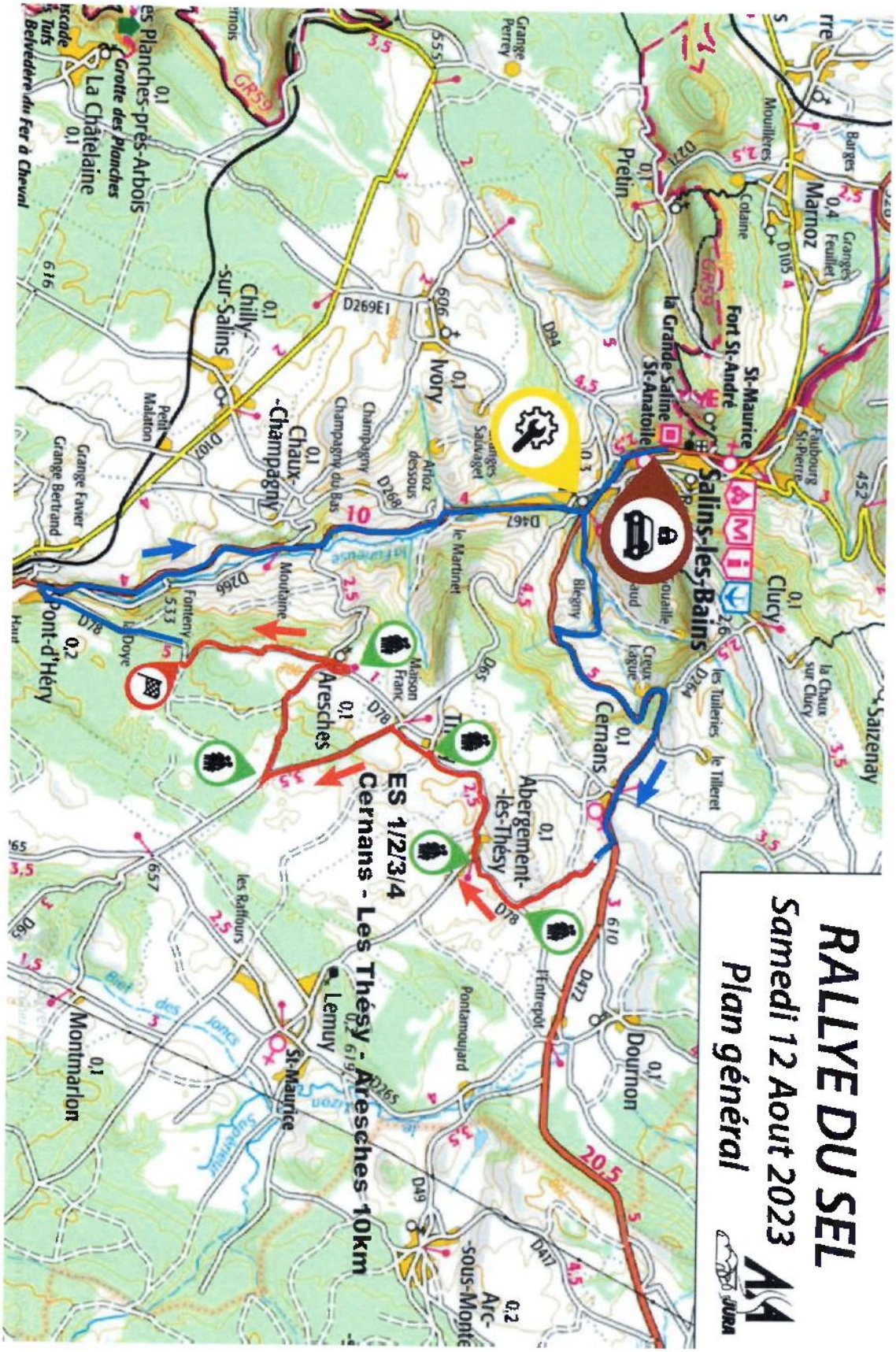
Es1/2/3/4 Cernans / Les Thésy / Aresches